



COMMUNE : 013 AUNAY SOUS AUNEAU
ARRONDISSEMENT : 28 CHARTRES
FINANCES PUBLIQUES TRÉSORERIE OU SGC : SGC CHARTRES

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives 2024 1	Taux de référence 2025 2	Taux plafonds 2025 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2025 5	Taux votés 2025 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2025 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 136 944	55,46	118,80	1 157 000	641 672	55,46	641 672
Taxe foncière non bâties (TFNB)	198 718	34,29	125,94	201 900	69 232	34,29	69 232
Taxe d'habitation (TH)	90 289	18,01	50,54	89 900	16 191	18,01	16 191
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	727 095		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2024	Taux de référence de TH 2025	Taux de majoration applicable en 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2025	Produit référence (col.4 x col.2 x col.6) 2025	Taux de majoration applicable en 2025	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2025)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9	☐
Taxe foncière non bâties (TFNB)	Produit total souhaité		
Taxe d'habitation (TH)	727 095 =		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
	0			7 225	0		14 582	11

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2025
727 095		21 807		748 902

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 18/04/2025
ID : 028-212800130-20250414-2025_08A-DE

A CHARTRES

Le 18 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
GARRIGUES JEAN-MARC

Le

Pour la Préfecture,



Feuille à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux



COMMUNE : 013 AUNAY SOUS AUNEAU
ARRONDISSEMENT : 28 CHARTRES
TRÉSORERIE OU SGC : SGC CHARTRES

N° 1259 COM (2)
TAUX
FDL
2025

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS				2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes			
a. Personnes de condition modeste	334	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques			
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi		c. Centrales photovoltaïques	21 393		
c. Locaux industriels	0	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques			
d. Logements sociaux et longue durée	197	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques			
		b. Par la loi (terres agricoles)		f. Transformateurs électriques			
		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques			
Taxe foncière non bâtie		6 694		h. Installations gazières et autres			
Taxe d'habitation :		Cotisation foncière des entreprises		i. Taxe sur les pylônes			
a. Dotations pour perte de THLV	>>>	a. Par le conseil municipal					
b. Mayotte	>>>	b. Par la loi					
Cotisation foncière des entreprises :		3. BASES DE TAXE D'HABITATION		5. RÉFORMES FISCALES			
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	a. Résidences secondaires et assimilées		a. TVA prév. (compensation TH)	>>>		
b. Base minimum		b. Logements vacants soumis à la THLV		b. TVA prév. (comp. CVAE)	0		
c. Locaux industriels		c. Bases dégrévées hors locaux vacants		c. Coefficient correcteur	1,024116		
d. Autres allocations		d. Bases dégrévées locaux vacants		d. Taux FB commune 2020	32,04		
		e. Bases dégrévées majo THS		e. Taux FB département 2020	20,22		
6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX							
6.1. TAUX PLAFONDS							
Taxes	Taux moyens communaux de 2024 au niveau :	Taux plafonds de 2025	Taux des EPCI de 2024	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2025 (col. 13 - col. 14)	6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE		
	national 11	de 2025 13	de 2024 14	15	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2024 au niveau :		
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,74	122,38	3,58000	118,80	a. National		
Taxe foncière non bâties (TFNB)	51,08	127,70	1,76000	125,94	b. Communal		
Taxe d'habitation (TH)	23,88	59,70	9,16000	50,54	Taux maximum :		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser		
6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2025 au titre de laquelle...					b. Taux maximum de la majoration spéciale		
a. ...la diminution sans lien a été appliquée					Taux de CFE perçue en 2024 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique		
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés					25,46		

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le 18/04/2025

ID : 028-212800130-20250414-2025_08A-DE

Berger Levraud

